



**COMITE DE BAIE  
DE LA RADE DE TOULON**

20, rue Nicolas Peiresc – BP 536  
83041 TOULON CEDEX 9  
Tél. : 04 94 93 68 23  
Fax : 04 94 93 68 27  
Mél : [gqueffeulou@tomed.org](mailto:gqueffeulou@tomed.org)

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DU COMITE DE BAIE  
22 septembre 2003 à 10H00 dans la salle du SITTO MAT**

□ **ETAIENT PRESENTS :**

Collège des élus des collectivités territoriales :

- M. **Gilles VINCENT**, Président du comité de baie, Vice-Président de TPM, Président du SIRTEMEU et Maire de St Mandrier sur mer
- Mme **Odette CASANOVA**, vice-présidente du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- M. **Jean BOMBIN**, conseiller général du Var
- M. **Gérard GACHOT**, adjoint au maire, ville de Toulon
- M. **Jean-Michel HUGUET**, adjoint au maire, ville d'Ollioules
- Mme **Michèle DURAND**, adjointe au maire, ville de la Seyne sur mer,
- Mme **Marie-Thérèse CHEVALY**, adjointe au maire, ville de Carqueiranne
- M. **Jean-François JUBE**, adjoint au maire du Pradet
- M. **Thierry ALBERTINI**, Président du SIAPE, adjoint au maire de la Valette du Var
- M. **Jean-Louis OLTRA**, Président du SIAHE, adjoint au maire de la Crau
- M. **Bernard NIRONI**, Ville de la Garde, services techniques

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

- Le Capitaine de Vaisseau **Bernard JACQUET**, Division Environnement CECMED représentant le Préfet maritime région méditerranée
- Melle **Claude-Béatrice SPIRE**, Préfecture du Var bureau de l'environnement
- M. **Pierre MITTON**, Directeur de la Direction Départementale des Affaires Maritimes
- M. **Joël DELADREUE**, DRIRE du Var
- M. **Jean-François JUBE**, Direction Départementale de la Jeunesse et sport
- M. **Stéphane CHARRETIER**, Conseil Supérieur de la Pêche
- M. **Guy HERROUIN**, Directeur de l'IFREMER
- M. **Pierre APLINCOURT**, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse
- M. **Michel COUVE**



## Collège des usagers de la rade

- M. **Gérard PELLATI**, Chambre de Métiers du Var
- M. **Patrick ROBIN**, Chambre d'Agriculture du Var
- Mme **Michèle DURAND**, Présidente de l'association ENVIRONNEMENT MEDITERRANEE
- Mme **Manon RANC**, Comité Local des Pêches et des élevages marins du Var
- M. **Jean ECOCHARD**, Président de la fédération MART

### Assistaient également :

- M. **Jean RAIMOND**, Université de Toulon et du Var
- M. **Henri DORNOY**, vice-président de l'Union maritime du Mourillon
- M. **Lucien DECUGIS**, conseiller municipal, ville d'Ollioules
- M. **Daniel VILAIN**, conseiller technique SIAHE, service technique de la Valette du Var
- Mme **Nathalie GASTAUD**, Ville de Carqueiranne DAUE
- M. **Yves MOYA-NARANJO**, Préfecture Maritime CECMED environnement
- M. **Philippe PECASTAING**, Directeur de cabinet de La Valette du Var
- M. **Jean GUINAMANT**, MART
- M. **Paul PIGNON**, MART
- M. **François MORIN**, MART
- Mme **Madeleine RINAUDO**, association OCTOPUSSY
- Mme **Laure RINAUDO**, association OCTOPUSSY
- M. **Robert DURAND**, Ville de la Seyne sur Mer
- M. **Boris COCARDON**, Association Environnement Méditerranée
- M. **Eric DURAND**, Association Environnement Méditerranée
- Mme **Delphine THIBAUT**, Conseil Général du Var, DEER
- M. **Guirec QUEFFEULOU**, TPM DAET service l'environnement
- M. **Olivier LE NEANNEC**, TPM DAET service l'environnement

### □ ETAIENT EXCUSES

- M. **Horace LANFRANCHI**, Président du Conseil Général du Var
- M. **Alfred GAUTIER**, Président de l'association des Maires du Var
- M. **Jean-Paul LABARTHE**, contrôleur des armées, chef de l'inspection des ICPE
- M. **DELETANG**, Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et Sport
- M. **Dominique SALOMON**, Délégué Régional au Tourisme PACA
- M. **PONS**, Président Comité Local des Usagers Permanents des installations portuaires de plaisance
- Mme **Madeleine JAUFFRET**, pour le Président de la Chambre de Commerce et Industrie du Var

### □ ETAIENT ABSENTS (ou non représentés) :

- Le Maire d'Evenos
- Le Maire du Revest les Eaux
- Le Maire de Six-Fours-les-Plages
- Le Maire de Solliès Ville
- Le Maire de la Farède
- Le Président du Syndicat d'alimentation en eau La Valette-La Garde-Le Pradet
- Le Président du Syndicat Intercommunal d'assainissement La Garde-Le Pradet
- Le Directeur Régional de l'environnement
- Le Directeur départemental de l'équipement
- Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt



Le Directeur département des Affaires Sanitaires et Sociales  
Le Délégué régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres  
Le Président du Comité Départemental du Tourisme  
Le Président du Conseil Portuaire  
Le Président du syndicat des aquaculteurs  
Le Président du syndicat des mytiliculteurs  
Le Président du groupement des usagers et industriels du port de commerce de Toulon-La Seyne  
Le Président de la fédération départementale Var Pêche et protection du milieu aquatique

### Déroulement de la réunion - Principaux points abordés :

Après avoir ouvert la séance et salué les participants, M. Gilles VINCENT, président du comité de baie présente l'ordre du jour de cette réunion du Comité de Baie :

- A – Etat d'avancement du contrat de baie
- B – Observatoire de l'environnement
- C – La Directive Cadre Européenne sur l'Eau

**Monsieur VINCENT** rappelle que le contrat de baie a été signé il y maintenant un an et que le comité de baie doit donc se réunir pour réaliser :

- Le bilan de première année (2003)
- Préciser les actions à inscrire pour l'année 2 (2004) en intégrant éventuellement à la marge des actions nouvelles particulièrement pertinentes au regard des objectifs du contrat.

### A – PRESENTATION DU BILAN ANNEE 1 DU CONTRAT DE BAIE ET LE PROGRAMME POUR L'ANNEE 2004

Cette présentation est réalisée à partir des diaporamas transmis en annexe.

#### Discussion :

**M. ECOCHARD** s'interroge sur la pérennité du financement de l'Agence de L'Eau RMC compte tenu de l'évolution de son 8<sup>ème</sup> programme. L'agence est dans le contrat un gros financeur et quel serait aujourd'hui sa position sur des opérations importantes telles que les étages biologiques des stations d'épuration du SIRTEMEU et du SIAPE ?

**M. APLINCOURT** rappelle que l'agence de l'eau peut réellement participer que si le Maître d'ouvrage saisisse effectivement pour demander une subvention. Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'Agence a affirmé son soutien au contrat de baie de la rade de Toulon. Des actions de bonifications sont valables pour les années 2003 et 2004 avec pour objectif la qualité sanitaire des eaux de baignade notamment

**Mme THIBAUT** précise également que le Conseil général du Var est un partenaire financier important du contrat de baie car il intervient pour 30M€, soit près de 30%.



**M. QUEFFEULOU** signale que le bilan présenté s'entend en nombre de projets et pas en volume financier. Certains projets dont notamment les étages biologiques des stations d'épuration risquaient d'orienter trop lourdement l'analyse.

**M. VINCENT** souhaiterait toutefois une analyse par Maître d'ouvrages.

**M. APLINCOURT** souligne que dans l'esprit du contrat de baie, il faut surtout que pratiquement l'ensemble des projets puisse être programmé.

**M. ECOCHARD** s'inquiète des problématiques liées aux inondations notamment vis-à-vis des études des PPRI. De nombreuses fiches des observateurs MART concernent les nettoyages des cours d'eau du Las et de l'Eygoutier avec une nécessaire prise en compte des solidarités amont/aval. Par ailleurs, M. Ecochard souhaiterait avoir une information sur la contre expertise menée actuellement par le CETE d'Aix à la demande des services de l'Etat au sujet du projet global d'aménagements hydrauliques de l'Eygoutier.

**M. VINCENT** signale que le 17 octobre 2003 à 14h va avoir lieu une réunion sur la coulée verte du Las avec l'ensemble des acteurs concernés pour aborder l'ensemble des thématiques du cours d'eau. En ce qui concerne l'Eygoutier, il laisse le président du SIAHE répondre.

**M. OLTRA** précise qu'il ne s'agit pas d'un blocage de l'Etat mais en élargissement des réflexions pour une meilleure prise en compte d'un projet à l'échelle de l'agglomération.

**Mme SPIRE** apporte des éléments complémentaires pour signaler qu'effectivement cette contre expertise du CETE d'Aix va permettre au Préfet d'engager une discussion avec Toulon Provence Méditerranée.

**Mme DURAND** signale un problème au niveau des financements de certains projets liés à l'assainissement, notamment les fiches 11 (réhabilitation des réseaux EU des comiches littorales - Ville de la Seyne sur Mer) et 107 (réduction des apports d'eau parasite - Ville de la Seyne sur Mer)

**Mme CASANOVA** rappelle que les enveloppes financières ont bien sûr des limites et qu'il faudra faire des choix au sein même du contrat de baie en fonction des priorités. Toutefois, pour l'instant peu de dossier de subvention au titre du contrat de baie ont été déposés à la Région et font donc l'objet d'instruction. Pour cela le Comité Technique et Financier du contrat de baie devrait se réunir plus souvent pour équilibrer la démarche.

**M. MITTON** souhaiterait des informations relatives à la fiche 51, concernant la capacité aquacole de la baie du Lazaret signalée pour un montant de 50 000€. Actuellement les affaires maritimes sont saisies pour des demandes nouvelles de concessions pour des productions mytilicoles. Toutefois, il serait intéressant de disposer de ces études notamment au regard de la problématique des concentrations en plomb dans les coquillages.

**M. RAIMOND**, au sujet des fiches 95 et 96 s'interroge sur le moyen de demander les subventions aux partenaires financiers.



**M. APLINCOURT** rappelle que le contrat de baie ne sera certes pas mesuré sur la capacité à mener des projets mais sur la possibilité d'atteindre les objectifs inscrits dans le contrat au regard de la qualité des milieux aquatiques. Pour cela l'Agence de l'Eau a certaines inquiétudes et il faudrait maintenir voir renforcer les moyens d'animation par Toulon Provence Méditerranée.

**M. VINCENT** revient sur les principes fondamentaux du contrat de baie qui s'appuient sur un partenariat entre les acteurs de la rade. Les résultats du contrat de baie n'auront pas d'impacts sur l'Agence de l'eau mais sur les collectivités locales qui logiquement réagiront pour le bon fonctionnement du contrat et la réalisation des projets. La multiplication des chargés de mission sur le contrat de baie n'est donc pas la seule solution.

**M. ECOCHARD** propose néanmoins d'accroître les capacités de coordination dans le cadre de l'animation du contrat de baie.

**M. APLINCOURT** rappelle qu'il s'agit du premier contrat de baie sur la Méditerranée qui est à ce titre un pilote très observé par des démarches comme celles situées dans les Alpes Maritimes (contrats de baie des golfes des îles du Lérins et d'Antibes / Cap d'Ail). Ceci est très positif car les acteurs locaux s'organisent pour mener des actions phares.

**M. VINCENT** ajoute également les contacts hors de France notamment avec la ville d'Istanbul intéressée par cette démarche de gestion intégrée de la zone côtière.

**M. ECOCHARD** revient sur la question des actions du contrat dont notamment l'assainissement de la batterie basse qui représente pour 2004 un budget de 1million d'€ et qui lui semble important.

**M. PIGNON** rappelle la problématique de l'enlèvement des épaves qui est également intégrée dans les actions du contrat de baie.

**M. VINCENT** précise l'importance de la classification du site notamment s'il s'agit d'un Domaine Public Maritime concédé au non.

**Mme DURAND** signale le nombre important également d'épaves entre les Sablettes et Fabrégas.

**M. ECOCHARD** au sujet du sentier du littoral demande une réunion de coordination entre le Bureau d'étude et la fédération MART. Par ailleurs, le Conseil général du VAR a demandé à la fédération MART de réaliser un livret sur le sentier de Toulon à l'Almanarre.

## **B – PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RADE DE TOULON**

Afin de rassembler l'ensemble des éléments permettant de traduire la qualité de l'environnement de la rade de Toulon et de son bassin versant, une base de données a été élaborée. Construite à partir du logiciel ACCESS®, cette base de données a fait l'objet d'une démonstration et de la diffusion d'une plaquette rassemblant les données clés importantes pour la rade.



## Discussion :

**M. ECOCHARD** signale l'importance de la population saisonnière pour la pression sur l'environnement qu'il faudrait ainsi ajouter.

**M. COUVE** aborde la question de la qualité des eaux de baignades paramètre suivi par la DDASS et signale les problèmes de pics de pollution et qu'il serait intéressant de prendre en compte les variations.

**M. APLINCOURT** rappelle que les résultats de la DDASS sont au final statistique. L'agence cible son système de bonus justement sur la question de la qualité des eaux de baignade.

**Mme DURAND** propose d'ajouter sur la couverture de la plaquette de l'observatoire « connaître » en plus de prévoir et d'agir.

## C – PRESENTATION DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU

Une présentation synthétique de la démarche a été commentée par M. Pierre APLINCOURT DE l'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

L'organisation actuellement en application en France s'inscrit particulièrement bien dans les logiques de la DCE. La notion de DISTRICT correspond par exemple aux grands bassins hydrographiques et au découpage des 6 Agences de l'Eau. De plus, l'accent est également placé à l'échelon de la gestion locale.

**M. ECOCHARD** demande la liaison avec la réglementation nationale et la nécessité d'une nouvelle loi sur l'eau.

**M. APLINCOURT** rappelle la démarche engagée par le débat national sur l'eau présenté à la fin de la commission géographique de mai 2003. Cette procédure basée sur la consultation des acteurs débouchera éventuellement sur une nouvelle loi avec pour objectif l'uniformisation des lois et réglementations.

**M. VINCENT** présente le conseil scientifique récemment mis en place pour conseiller le comité de baie. Deux réunions ont déjà eu lieu, le 16 mai 2003 pour l'installation et le 12 septembre 2003 pour une orientation sur les questions des indicateurs. Les débats au sein de ce conseil scientifique sont très riches. Et déjà des remarques et avis sont remontés au comité de baie comme notamment le manque d'informations et données sur les bassins versant, le thème de la radio-écologie et la mise en place d'indicateurs pour le suivi du contrat de baie et la mesure de la réponse environnementale.

**M. APLINCOURT** rappelle que le conseil scientifique pour donner des avis pertinents doit intervenir dans le cadre du mandat qui lui est confié. Il s'agit peut être du rôle du bureau du comité de baie de définir les thèmes de réflexions à confier au conseil scientifique.

